

Compte rendu

Conseil Municipal de La Bâtie-Neuve

12 mai 2025 – 18h30

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **douze mai** le Conseil Municipal de la commune de **LA BÂTIE-NEUVE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Joël BONNAFFOUX, Maire**.

Etaient présents : M. Joël BONNAFFOUX, Mme Liliane ACHARD, Mme Juliette BAILLE, M. Jean-Luc BLANC-GRAS, M. Benjamin BOISSET, M. Jean-Philippe BREARD, Mme Isabelle JOREZ, M. Patrick LEONARD, M. Pascal LESBROS, M. Bernard MAENHOUT, Mme Jessica MARTIN, M. Anthony MIGNON, Mme Marylène PEREZ, Mme Nicole PRINTEMPS, Mme Françoise ROBERT, M. Joël SARRAZIN, Mme Mylène SEIMANDO, Mme Christine SPOZIO, Mme Céline EYNAUD (THEVENARD), M. Sébastien TRIGO, Mme Magali VANDENABEELE, Mme Sandrine XAILLY.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : -

Était absent : M. Romain COMBE,

1 CR
12/05/2025

Mme Magali VANDENABEELE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapport des adjoints :

Joel sarrazin :

- Travaux de végétalisation dans la cour d'école par MT Jardin et enrobé entreprise AMCV. Dépose des barrières de séparation et pose d'une nouvelle barrière plus haute et d'un brise vue végétal pour plus de sécurité. Les prochains travaux auront lieu lors des prochaines vacances scolaires.

M. le Maire informe que ces travaux (barrière, brise vue) ont été réalisés dû au plan Vigipirate en concertation avec la gendarmerie. Des mesures ont également été programmées au niveau alarme, porte, intrusion,....

- Durant les vacances de printemps des petits travaux de réparation ont été réalisés à l'école.
- Plantation dans des palox dans la grand rue et place du lavoir. Cela répond à la demande des habitants qui désiraient réduire les places de parking dans le centre bourg.
- Travaux de revêtements de voirie en bicouche dans divers espaces : grand Rue, l'Ayasse, Montreviol, les clos, rue du Moulin.

- Travaux de défense de la forêt contre les incendies en cours sur 10 km de piste forestière. Une réserve d'eau supplémentaire sera créée proche de celle existante afin de doubler la capacité

Sébastien TRIOGO questionne sur les sorties de bois après les travaux. Monsieur le Maire indique que cela sera contrôlé par l'ONF.

- Une borne incendie a été créée à Saulque. Le réseau communal est ainsi complet (66 bornes, 1 citerne enterrée, 2 citernes poche)
- Coupe de pins à la Sapinette en raison du danger de chute sur les habitations. Il reste quelques arbres au sol à enlever et des gros en bordure du Canal.
- Intervention de la balayeuse sur deux jours (gravier) et souffleur par Brigade nature.
- Création de l'aire de camping-car par la CCSPVA place de la Gare (4 emplacements en enrobé, plate forme de service, borne vidange et électricité. Opérationnel début juillet.
- Information sur les travaux d'eau potable et assainissement aux Casses-Vivert, réunion le 22 mai

Christine SPOZIO :

CCAS : mise à l'honneur des doyennes de la commune, Mme Mireille Jaussaud et Mme Laure Céas

Visite et journée à Notre dame du Laus le 29 avril

Prochaine visite de Sisteron le 21 mai

Toujours bonne fréquentation le mardi après-midi

2 CR

12/05/2025

Médiathèque : bonne fréquentation, un programme varié avec des ateliers :

- fêtes des mères
- discussions autour d'un livre
- atelier d'écriture
- atelier sur les chauves-souris en partenariat avec la CCSPVA et Natura 2000.

Création du Guide des animations et du guide de l'été dans le DL

Myène SEIMANDO :

ALSH : spectacle comédie musicale en Avril, une réussite. Remerciement pour les décors, l'implication de toute l'équipe du centre de loisirs.

Crèche : l'assemblée générale a eu lieu, déficit important. Le taux de remplissage a baissé en fin d'année. Le commissaire aux comptes fera le point du 1^{er} trimestre.

Animation : Fête patronale : présentation finale des festivités

M. le Maire remercie les enfants et leurs enseignants pour ces lectures émouvantes lors de la Cérémonie du 8 mai.

Affaires générales

Affaires Générales

44. Approbation du rapport de modification du PLU

Sous réserve de recevoir dans les temps le rapport de synthèse de l'enquête publique du PLU dans les temps, cette délibération porte sur la modification engagée en 2024 pour :

- la modification de la parcelle à l'arrière de la salle n°750 afin qu'elle puisse accueillir un aménagement de type tennis,
- la modification de la parcelle où se trouve la cabane forestière du Sapet afin de permettre à la CCSPVA d'y réaliser des travaux de requalification

Adoptée à l'unanimité

45. Modification du règlement de la salle n°750

Afin de sécuriser un minimum de recette, notamment en cas d'annulation sans motif valable un mois avant la date de réservation, et pour pallier la perte de recette en cas d'impossibilité de relouer, Monsieur le Maire propose donc la modification suivante :

La réservation devient effective lorsque le demandeur aura signé la convention d'utilisation et aura versé le paiement de 100% du prix de la location (chèque à l'ordre du trésor public) 1 mois avant la date effective de la réservation, ainsi que le chèque de caution de 500€. En cas de désistement pour cause de force majeure (décès, maladie, ...), le paiement pourra être rendu au locataire sur présentation d'une demande écrite et justificatifs. Sans présentation de justificatifs, la caution sera encaissée et 50% de cette dernière sera rendu par virement bancaire. Le locataire devra alors fournir un RIB

Adoptée à l'unanimité

46. Vente de terrain Guerra - Casses Viverts

M. Le Maire rappelle qu'il explique que Monsieur Guerra Patrick a émis le souhait d'acquérir une partie de la parcelle communale A 1197 afin de régulariser le bornage de sa propriété. Il explique qu'un document d'arpentage va être établi par le cabinet de géomètres Toulemonde Bontoux.

Afin de régulariser cette situation Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder à la vente de M2 de ladite parcelle au profit de Monsieur Guerra au prix de 10€ TTC le M2, soit un total de 390 €TTC.

L'acquéreur devra prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire

Adoptée à l'unanimité

47. ente terrain ancien local DDE

M. Le Maire rappelle explique que Monsieur Jean Vincent ACAHRD à émis le souhait d'acquérir une partie de la parcelle communale AB 20 ainsi que le local de 52m² afin de réaliser un aménagement contiguë à sa propriété.

Monsieur Jean Vincent ACHARD a proposé dans un courrier du 18 avril d'acquérir le terrain et le bâtiment pour la somme de 70 000€.

Monsieur le Maire indique alors avoir demandé une évaluation du bien auprès des services des domaines. Il précise que le montant est inférieur à la proposition de Monsieur ACHARD

Monsieur le Maire indique que M. Jean-Vincent ACHARD prend à sa charge les frais de géomètre et les frais de notaire inhérents à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

48. Vente terrain famille ARICO MEYSSIREL

M. Le Maire rappelle explique que Mme ARICO et M. MEYSSIREL ont émis le souhait d'acquérir une partie de la parcelle communale C 1461 pour une surface de 500m² contiguë à sa propriété. Cette parcelle de bois est entretenue par les requêteurs et n'est pas constructible.

Madame ARICO et M. MEYSSIREL ont proposé d'acquérir pour 10€ le m²

Monsieur le Maire indique que les demandeurs prendront à leur charge les frais de géomètre et les frais de notaire inhérents à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

49. Avis du conseil municipal sur l'Installation classée pour la protection environnementale – scierie Haut-Alpine

Monsieur Le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier concernant le projet décrit en objet. La mairie de La Bâtie-Neuve est invitée à émettre un avis, car l'entreprise a son siège sur notre commune.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier, délibère et décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 22 voix pour, de rendre l'avis suivant :

Après avoir constaté que :

- 1- l'activité de l'entreprise est soumise au risque d'incendie en tant que filière bois, mais que le dossier présenté a pris en compte cette problématique ;*
- 2- l'activité de l'entreprise est soumise au risque chimique et de pollution des eaux (produits de traitement du bois notamment), mais que le stockage prévu paraît sécurisé ;*

Adoptée à l'unanimité

50. Décision modificative budgétaire N°1 (Budget Général 2025 - 017 00)

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire Joël BONNAFFOUX, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 22 voix pour), de voter les modifications budgétaires suivantes, pour le Budget Général 2025. Il s'agit;

En dépenses de fonctionnement :

- La réduction des créances éteintes et irrécouvrables à traiter (**5 000 € de dépenses en moins** en global au chapitre 65).
- Un virement vers la section d'investissement, pour financer des travaux d'investissement actualisés (**49 057 € de dépenses en plus** au chapitre 023).
- La réduction des dépenses de voirie (**5 580 € en moins au chapitre 011**).

En recettes de fonctionnement :

- L'actualisation des dotations de l'Etat 2025, suite à la réception tardive de ces données (**36 877 € de recettes en plus** au chapitre 74).
- L'actualisation du fonds de compensation de la TVA en fonctionnement (FCTVA), suite à la réception de la notification définitive (**1 600 € de recettes en plus** au chapitre 74).

En dépenses d'investissement :

- Une augmentation du prévisionnel des frais d'études (**8 400 € en plus au chapitre 20**).
- Une réduction du prévisionnel des immobilisations corporelles (**10 000 € en moins au chapitre 21**).
- Une augmentation du prévisionnel des immobilisations en cours (**84 200 € en plus au chapitre 23**).

En recettes d'investissement :

- L'actualisation du fonds de compensation de la TVA en investissement (FCTVA), suite à la réception de la notification définitive (**33 543 € de recettes en plus** au chapitre 10).
- Un virement de la section de fonctionnement, pour financer des travaux d'investissement actualisés (**49 057 € de recettes en plus** au chapitre 021).

Tableau détaillé des modifications votées :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
615231	Voiries	-5580,00	74111	Dotation forfaitaire des communes	-48603,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		7471121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	79566,00
6541	Créances admises en non-valeur	7500,00	741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	5914,00
6542	Créances éteintes	-12500,00	744	FCTVA	1600,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
023	Virement à la section d'investissement	49057,00			
TOTAL		38477,00	TOTAL		38477,00
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10		
203 - OP 1007	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	8400,00	10222	F.C.T.V.A.	33543,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
21538 - OP 1012	Autres réseaux	-12500,00	021	Virement de la section d'investissement	49057,00
2184 - OP 1011	Matériel de bureau et mobilier	2500,00			
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
231(3) - OP 1005	Immobilisations corporelles en cours	12500,00			
231(8) - OP 1019	Immobilisations corporelles en cours	71700,00			
TOTAL		82600,00	TOTAL		82600,00

51. Convention avec la bibliothèque départementale relative à la solution d'information en réseau et au portail documentaire

Au moyen de la Bibliothèque Départementale, le Département œuvre au développement des bibliothèques et de la lecture publique et apporte ainsi son appui, de manière diversifiée, à des collectivités qui ne bénéficieraient sans cet apport d'aucun service de la lecture, ou d'un service de moindre qualité. Dans les Hautes-Alpes, cet appui concerne toutes les communes de moins de 20000 habitants et EPCI de moins de 40 000 habitants. À ce titre, la Bibliothèque Départementale a notamment pour mission de former et animer, pour le profit de chacune de ses composantes, un réseau départemental de lecture publique. C'est dans ce cadre que la Bibliothèque Départementale gère et maintient un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) et un portail documentaire uniques pour un certain nombre de bibliothèques du territoire. Cette solution est à la fois fédératrice, rationnelle et économe (partage des coûts). Pour le public comme pour les professionnels des bibliothèques, les avantages de la mise en réseau sont multiples : créer des liens entre les différentes bibliothèques, partager ses connaissances et son savoir-faire, favoriser le travail coopératif.

Monsieur le Maire présente la convention annexée à la présente et notamment les objectifs : La présente convention a pour objet de définir la nature, les conditions et les modalités du partenariat relatif d'une part à la mise à disposition de la collectivité d'outils édités par la société C3rb Informatique et utilisés par le Département et de données, d'autre part à toutes prestations complémentaires en relation avec ces outils et données.

Adoptée à l'unanimité

6 CR
12/05/2025

Enfance – jeunesse

52. Plan de financement transports scolaires sorties de fin d'année école

Le département des Hautes Alpes a été sollicité pour une aide financière de 680€, la commune propose donc d'accorder une aide financière équivalente de 10€ par enfants soit 680€ aussi.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour accepter ce financement, initialement prévu au Budget primitif dans l'enveloppe globale des transports alloué aux classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le financement du transport scolaire demandé par les classes de maternelle pour 10 € par enfants

Adoptée à l'unanimité

53. Choix du fournisseur des repas de cantine suite consultation et avis de la CAO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 2020/28 du 29 juin 2020 autorisant le lancement de la consultation pour le marché

Il rappelle que le conseil municipal a déjà eu recours à la procédure de marché pour attribuer pendant les trois dernières années le marché de fourniture de repas.

Ces catégories de marché entrent dans le champ de l'avis n°0074 du 27 mars 2016 relatifs à la commande publique et l'article R2123-1 alinéa 3

Monsieur le Maire précise que ce marché a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publiés dans le Dauphiné Libéré du 26 mars 2025, au BOAMP du 21 mars 2025 et sur le site de marchéspublics.info

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2025, au regard des candidatures proposées, il est proposé d'attribuer à l'ESAT DE ROSANS 05150 Rosans pour un montant de 498 637.70€ HT au total sur 3 ans.

Le BPU annexé à la présente décline les prix pour une année et ces derniers seront revus en fonction de l'indice de révision prévu dans les conditions du marché public

Adoptée à l'unanimité

Travaux

54. Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de réfection de la cour d'école suite consultation et avis de la CAO

7 CR
12/05/2025

Monsieur le Maire explique qu'il a lancé une consultation pour les travaux de désimperméabilisation de la cour d'école qui seront réalisés durant les vacances d'été. Ces travaux intègre le revêtement complet en raisine, la transformation d'un espace entre les deux cours en petit théâtre, la réfection de la rampe d'accès PMR et l'installation de jeux d'enfants. La consultation a été lancée le 12 avril et publiée dans le Dauphiné libéré, et sur le site marchéspublics.info

Au regard de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de

VALIDER cette proposition pour un montant de 96 356.17€ HT.

PRECISE que la somme indiquée est prévue au BP 2025 et que les travaux devront être réalisés durant les congés scolaires d'été.

Adoptée à l'unanimité

Budget

55. Convention partenariale avec la clinique vétérinaire pour la gestion des chats errants

Monsieur le Maire explique que la clinique vétérinaire recueille et soigne les chats errants capturés par l'association Chat l'Heureux.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- castration mâle + identification par puce électronique : 100€
- stérilisation femelle + identification par puce électronique : 135€

- ovario-hystérectomie femelle (stérilisation nécessitant d'enlever l'utérus car femelle gestante ou utérus abîmé) + identification par puce électronique : 150€

Adoptée à l'unanimité

56. Aide financière à l'association les Vents de Moissière pour l'organisation du festival du vent 2025

L'association "Les Vents de Moissière" organise, tous les deux ans, le Festival du Vent au col de Moissière, sur la commune d'Ancelle. Cet événement familial et artistique transforme le ciel alpin en un spectacle haut en couleur, mettant à l'honneur l'art du cerf-volant.

Durant trois jours, le festival propose :

- Des démonstrations de cerfs-volants pilotables par des champions de France, offrant un spectacle aérien impressionnant.
- Des vols statiques de structures géantes représentant des pieuvres, dragons, vaisseaux spatiaux et autres créations artisanales, flottant au-dessus des spectateurs.
- Des ateliers créatifs pour les enfants, tels que la fabrication de cerfs-volants et d'éoliennes, favorisant l'apprentissage et la participation active.
- Un "jardin du vent" interactif, où éoliennes, girouettes et bannières dansent au rythme des courants d'air, enchantant petits et grands.
- Des jeux en bois géants, des stands de restauration et une ambiance conviviale, le tout dans un cadre naturel exceptionnel.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 33 451 €. Monsieur le Maire propose que la commune apporte un soutien financier à hauteur de 2 000 €, afin de contribuer à la réussite de cet événement emblématique qui valorise le territoire et renforce le dynamisme estival entre la commune d'Ancelle et de La Bâtie-Neuve.

8 CR
12/05/2025

57. Plan de financement de demande d'aide pour l'atlas de la Biodiversité communale

La commune envisage la réalisation d'un Almanach de la biodiversité communale, un outil pédagogique et participatif visant à sensibiliser les habitants à la richesse naturelle de leur territoire. Inspiré des Atlas de la biodiversité communale (ABC), cet almanach présentera, mois par mois, des informations sur les espèces locales, les milieux naturels, les pratiques écologiques et les événements liés à la biodiversité. Il sera conçu en collaboration avec des associations naturalistes, des établissements scolaires et des citoyens volontaires.

Ce projet s'inscrit dans la démarche des ABC, qui permettent aux communes de mieux connaître, préserver et valoriser leur patrimoine naturel en impliquant l'ensemble des acteurs locaux. Les ABC sont soutenus par l'OFB, qui peut financer jusqu'à 80 % des dépenses éligibles, dans la limite de 250 000 € par projet.

Plan de financement prévisionnel :

Coût total estimé du projet : 60 000 €

Subvention sollicitée auprès de l'OFB : 48 000 € (80 %)

La commune souhaite ainsi bénéficier du soutien financier de l'OFB pour concrétiser ce projet, qui contribuera à renforcer la connaissance et la protection de la biodiversité locale, tout en mobilisant les citoyens autour des enjeux environnementaux.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

L'association Escales créatives vont rafraîchir les panneaux peints place de la gare.

M. Bonnet : les propriétaires n'ont pas reçu de courrier concernant la reprise de la voirie. Enquête publique à l'automne.

Gisèle demande les tarifs de la salle 750.

Véronique demande une table pour le lotissement Des Casses Viverts.

M. le Maire informe que la commune a une trésorerie de 3 mois d'avance, son autofinancement a augmenté, les finances se portent donc bien.

Le Maire, Joël BONNAFFOUX

La secrétaire de séance, Mme Magali VANDENABEELE

9 CR

12/05/2025

